

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Envoyé en préfecture le 30/07/2026

Reçu en préfecture le 30/07/2026

Publié le 30 JUL. 2026

ID : 079-217901503-20260730-2026829643-DE



DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE LIMALONGES

Réunion du 27 juillet 2026

Date de convocation du Conseil Municipal : 22 juillet 2026

Nombre de membres en exercice : 15

Nombre de membres présents : 12

Nombre de votants : 13

L'an deux mil vingt-six, le vingt-sept juillet à 20 H 30, les membres du Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqués se sont réunis en séance publique dans la salle de la mairie, sous la Présidence de Madame Nadia Bouyer, maire

Présents : Mesdames et Messieurs : Bouyer Nadia, Stoffel Claude, Lohues Cathy, Guillaud Philippe, Deschamps Valérie, Le Tual Fabien, Cluseau Guillaume, Nicolas Xavier, Deschamps Anthony, Bonnisseau Denis, Bonnisseau Milica, Ligeard Isabelle

Absents excusés : Nepoux Alexandra (pouvoir donné à Nadia Bouyer) Saulnier Marion, Bechet Emmanuelle

Absents :

Secrétaire de séance : Cathy Lohues

 **Objet : Recensement Insee 2027 – Nomination du coordinateur**

2026/829-843

Madame le Maire rappelle que le recensement de la population de la commune se déroulera du 21 janvier au 20 février 2027.

Conformément aux dispositions de l'INSEE, le conseil municipal doit désigner un coordonnateur communal, chargé de l'organisation et du suivi de l'enquête de recensement.

Le coordonnateur assure notamment :

- La préparation de la campagne de recensement ;
- L'encadrement quotidien des agents recenseurs ;
- Le suivi de la collecte des données ;
- Les relations avec les services de l'INSEE.

Il doit suivre une formation dispensée par l'INSEE et disposer du temps nécessaire à l'exercice de cette mission. Pour une commune de moins de 1 000 habitants, l'INSEE estime cette charge de travail à environ 4 jours de préparation et 8 jours pour la période de collecte. Le coordonnateur doit également maîtriser les outils informatiques courants ainsi que les applications spécifiques au recensement.

Cette mission ne donne lieu à aucune indemnisation spécifique.

Envoyé en préfecture le 30/07/2026

Reçu en préfecture le 30/07/2026

Publié le 30 JUL. 2026

ID : 079-217901503-20260730-2026829843-DE

Dans un second temps, le conseil municipal devra procéder à la désignation des recenseurs. Une fiche de poste sera présentée lors d'une prochaine séance.

Madame le Maire propose de nommer Mme Cathy Lohues coordonnatrice communal du recensement 2027.

Un arrêté sera pris en ce sens.

Pour : 13

Contre : 0

Abstention : 0

Le conseil municipal donne un avis favorable à l'unanimité.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme,

Cathy Lohues
Secrétaire de séance



Nadia Bouyer
Maire

